





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-375**

Séance publique du

16 décembre 2020

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1183629A-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : RESTAURATION DES FAÇADES ET ADOSSÉS DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE -
MAÇONNERIE ET PIERRE DE TAILLE - PROJET D'AVENANT N°3 AU MARCHE P18.036 PORTANT
SUR L'AUGMENTATION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE AINSI QUE SUR LA PROLONGATION
DU DÉLAI D'EXECUTION**

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : RESTAURATION DES FAÇADES ET ADOSSÉS DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE - MAÇONNERIE ET PIERRE DE TAILLE - PROJET D'AVENANT N°3 AU MARCHE P18.036 PORTANT SUR L'AUGMENTATION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE AINSI QUE SUR LA PROLONGATION DU DÉLAI D'EXECUTION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2018-375 du 28 septembre 2018, dans le cadre des marchés relatifs à la restauration de la façade occidentale et des adossés de l'église de la Madeleine, vous avez notamment autorisé la signature du lot 1 pierre de taille conclu avec la société SELE.

La durée de l'opération part de la notification de l'ordre de service n° 1 prescrivant le début d'exécution du chantier, jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement. Le marché comporte une part forfaitaire initialement chiffrée à 760 000€ HT et une part exécutée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un seuil maximum fixé à 50 000€ HT.

Le marché a fait l'objet de 2 avenants successifs :

- L'avenant n°1, permettant la réalisation et pose d'un cadre support de bâche décorative, ainsi qu'une réduction de l'emprise du chantier dans le cadre de la réinstallation des marchés alimentaires sur les trois places d'Aix-en-Provence. La part forfaitaire a ainsi été portée à 879 120,38€ HT. Le seuil de la part unité est resté inchangé.

- L'avenant n°2, faisant suite à l'apparition de désordres structurels apparus au droit du tympan de la porte d'entrée de l'édifice. La part forfaitaire a ainsi été portée à 923 574,67€ HT. Le seuil de la part unité est resté inchangé.

Le projet d'avenant n°3 qui vous est soumis a pour objet de :

- Permettre le remboursement du titulaire à hauteur des frais engagés pendant la période de confinement ;
- Prendre en compte, à l'issue de la période de confinement, de la reprise du chantier Post Covid, tenant compte du changement d'organisation ayant notamment trait à la sécurité, des infrastructures de chantiers et personnels supplémentaires, des moyens de transport supplémentaires compte tenu de la distanciation sociale dans les transports, etc....
- Prendre en compte l'exécution de prestations supplémentaires indispensables à l'achèvement du chantier dans les règles de l'art. Il s'agit du remplacement de la croix, de la restauration de pierres dans l'arc du portail, ainsi que des travaux sur le tympan.

La durée d'immobilisation du chantier et la réalisation des prestations complémentaires en milieu Covid ont conduit le Maître d'ouvrage à prolonger le chantier jusqu'au 30 novembre 2020.

Il en résulte la modification de la décomposition du prix global et forfaitaire par ajout de prix nouveaux. La part forfaitaire du marché est ainsi portée de 923 574,67€ HT à 1 040 838,30€ HT.

En application de l'article L1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant a été soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres qui a émis, au cours de sa réunion en date du 26 novembre dernier, un avis favorable.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir,

- **APPROUVER** le projet d'avenant n°3 au marché ayant pour objet la restauration de la façade occidentale et des adossés de l'église de la Madeleine – Lot n°1 n°P.18.036, portant sur l'augmentation de la part globale et forfaitaire.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire Délégué aux marchés publics, à la commande publique et à l'optimisation de l'achat à signer l'avenant n° 3 tel que mentionné ainsi que tout document s'y rapportant.

DL.2020-375 - RESTAURATION DES FAÇADES ET ADOSES DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE - MAÇONNERIE ET PIERRE DE TAILLE - PROJET D'AVENANT N°3 AU MARCHE P18.036 PORTANT SUR L'AUGMENTATION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE AINSI QUE SUR LA PROLONGATION DU DÉLAI D'EXECUTION-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

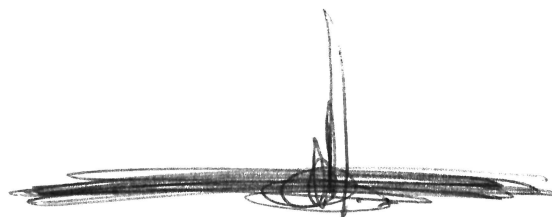
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/12/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00